

COUR SUPÉRIEURE

(En matière de faillite et d'insolvabilité)

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTMAGNY

No. : 300-11-000042-193

DATE : 11 février 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : JOHANNE FORTIN, REGISTRAIRE (JF0986)

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE:

TECHNO-MOULES P.L.C. INC.

Débitrice requérante

et

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

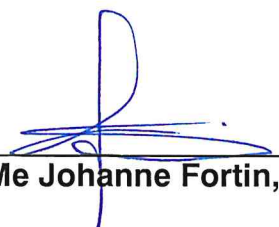
JUGEMENT

- [1] **LE TRIBUNAL**, saisi d'une deuxième requête en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition concordataire à la suite du dépôt d'un avis d'intention;
- [2] **VU** la requête et la déclaration sous serment à son appui;

- [3] **VU** l'absence de contestation de la présente requête par le Syndic ou les créanciers garantis de la Débitrice requérante, sauf l'intervention en ce qui attrait au paragraphe 9c) de la requête;
- [4] **VU** les dispositions de la Loi;
- [5] **VU** les circonstances particulières en l'espèce;

PAR CES MOTIFS :

- [6] **ACCUEILLE** la requête en prorogation du délai pour le dépôt d'une proposition concordataire à la suite du dépôt d'un avis d'intention;
- [7] **PROROGE** le délai de dépôt de la proposition concordataire de la requérante au **27 mars 2020**;
- [8] **PROROGE** les effets de l'avis d'intention de faire une proposition;
- [9] **ORDONNE** la suspension de tout recours, action, exécution ou autre procédure des créanciers de la débitrice requérante contre celle-ci et ses biens en vue du recouvrement de réclamations prouvables en matière de faillite et d'insolvabilité pendant le délai susdit;
- [10] **ORDONNE** que tout délai préalable pour la présentation de la présente requête soit, par les présentes, abrégé, et **DISPENSE** la Débitrice requérante de toute signification supplémentaire;
- [11] **AUTORISE** la Débitrice requérante à amender le paragraphe 9 c) de la présente requête en prorogation de délai pour préciser que l'entente intervenue entre la Débitrice requérante et la Caisse Desjardins des Monts et des Vallées Bellechasse est une entente de tolérance;
- [12] **LE TOUT SANS FRAIS.**



Me Johanne Fortin, registraire

Me Mathieu Ayotte
Me Gabrielle Tremblay
BEAUVAIS TRUCHON S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la Débitrice requérante